

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1872

4 septembre 2007

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------------|---|--------------|
| ACCOFIN, Société Fiduciaire | 89845 | Marbre Investissements S.A. | 89839 |
| Agihold S.A. | 89846 | Marketing, Media & Consulting S.A. | 89842 |
| Aries Investment S.à.r.l. | 89848 | Match Centre S.A. | 89856 |
| Assist Relocation S.à r.l. | 89839 | Mauron S.A. | 89840 |
| AZ Chem Luxembourg Finance S.à r.l. ... | 89823 | Mayroy | 89829 |
| Bergerat Monnoyeur | 89829 | Meissen S.A. | 89847 |
| Bidrolu S.A. | 89841 | Mossi & Ghisolfi Finance Luxembourg S.A. | 89828 |
| Bisquit S.A. | 89833 | Mossi & Ghisolfi International S.A., en abrégié M&G International S.A. | 89834 |
| Blue Eagle Portfolios | 89831 | Novapharm S.A. | 89832 |
| BRE/Europe Hotel I S.à r.l. | 89812 | Paint One S.A. | 89820 |
| Ceralux Holding S.A. | 89849 | Privalux Management S.A. | 89840 |
| Chemtech | 89831 | Private Wealth Consulting S.à r.l. | 89810 |
| Dentilux Zahntechnik GmbH | 89840 | Private Wealth Consulting S.à r.l. | 89812 |
| Dianne Holding S.A. | 89852 | Raiffeisen VP (Luxembourg) S.A. | 89810 |
| Enerneo S.A. | 89844 | Robur International Sicav | 89841 |
| Escale Beauté S.à r.l. | 89831 | RSM Henri Grisius & Associés | 89846 |
| Field Point PE II (Luxembourg) S.à r.l. ... | 89818 | Scontofin S.A. | 89833 |
| Field Point PE I (Luxembourg) S.à r.l. ... | 89821 | Servco Luxembourg S.à.r.l. | 89842 |
| First Design 1 SA | 89845 | Sheridan S.A. | 89846 |
| First Design 2 SA | 89841 | Sifort S.A. | 89844 |
| Fouress Systems S.A. | 89844 | Sipa | 89828 |
| Gabster S.A. | 89847 | Sodexho Résidences Services | 89832 |
| German Property 64 Sàrl | 89835 | TBU-8 S.A. | 89856 |
| HumanEco S.A. | 89835 | T.C.G. Gestion S.A. | 89839 |
| Interport International S.A. | 89818 | Trinity Management Partners | 89810 |
| ISAR BS Lux S.à r.l. | 89849 | Trinity Management Partners | 89812 |
| Kodiac | 89848 | Vestcar S.A. | 89828 |
| LEHNKERING Shipping Lux S.A. | 89848 | VP (Luxembourg) S.A. | 89810 |
| Leonlux Holding S.A. | 89852 | Weihergewan SA | 89845 |
| Magna Park JV Units - Germany S.à r.l. .. | 89834 | | |
| Magna Park JV Units Rhein Main 1 - Ger- many | 89833 | | |

**Private Wealth Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Trinity Management Partners).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 89.694.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 octobre 2002, acte publié au Mémorial C n^o 1729 du 4 décembre 2002. Les statuts ont été modifiés par devant le même notaire par acte du 29 novembre 2002, publié au Mémorial C n^o 40 du 15 janvier 2003, par acte du 9 octobre 2003, publié au Mémorial C n^o 1331 du 13 décembre 2003, par acte du 8 novembre 2004, publié au Mémorial C n^o 133 du 12 février 2005, par acte du 7 novembre 2005, publié au Mémorial C n^o 485 du 7 mars 2006 et pour la dernière fois par acte du 20 juin 2006, publié au Mémorial C n^o 2156 du 17 novembre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PRIVATE WEALTH CONSULTING S.à r.l.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007087948/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07022. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

**VP (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,
(anc. Raiffeisen VP (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 78.682.

Im Jahre zweitausendsieben, den elften Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter der anonymen Gesellschaft RAIFFEISEN VP (LUXEMBOURG) S.A. mit Sitz in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, welche durch notarielle Urkunde am 31. Oktober 2000, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 346 vom 11. Mai 2001, gegründet wurde.

Der Vorsitz der Versammlung führt Frau Sophie Theisen, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestellt zum Sekretär Herr Mustafa Nezar, Jurist, wohnhaft in F-Russange.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Frau Emilie Dougnac-Pale, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte begreift:

1. Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in VP (LUXEMBOURG) S.A.
2. Infolgedessen Abänderung von Artikel 1, Absatz 2 der Satzung.
3. Verschiedenes.

II. Der Vorsitzende erstellt die Präsenzliste der anwesenden bezwecks vertretenen Aktionäre und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

Die als richtig bestätigte Präsenzliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

III. Dass gemäss vorerwähnter Präsenzliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig hier vertreten ist, und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschliessen kann.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie so rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und nimmt nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft in VP (LUXEMBOURG) S.A. abzuändern.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst infolgedessen Artikel 1, Absatz 2 der Satzung abzuändern, welcher nunmehr folgenden Wortlaut hat:

Art. 1. Zweiter Absatz. Die Gesellschaft trägt den Namen VP (LUXEMBOURG) S.A.

Kostenabschätzung

Die Kosten, Gebühren und jedwelche Ausgaben, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger ausserordentlicher Generalversammlung anfallen, werden abgeschätzt auf neuhundertfünfzig Euro (950,- EUR).

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung des vorhergehenden Textes:

In the year two thousand seven, on the eleventh of June.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of RAIFFEISEN VP (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituted by a notarial deed October 31st, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 346 of May 11th 2001.

The meeting was opened by Mrs Sophie Theisen, employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mr Mustafa Nezar, jurist, residing in F-Russange.

The meeting elected as scrutineer Mrs Emilie Dougnac-Pale, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the Company into VP (LUXEMBOURG) S.A.;
2. Subsequent amendment of Article 1, 2nd paragraph of the Articles of Incorporation;
3. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the name of the Company into VP (LUXEMBOURG) S.A.

Second resolution

As a consequence, the general meeting decides to amend the second paragraph of Article 1 of the Articles of Incorporation, which will now read as follows:

« **Art. 1. Second paragraph.** The Company will exist under the name of VP (LUXEMBOURG) S.A.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euro (950,- EUR).

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Gezeichnet: S. Theisen, M. Nezar, E. Dougnac-Pale, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, LAC/2007/12755. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxembourg, den 24. Juli 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007089220/220/87.

(070099541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

**Private Wealth Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Trinity Management Partners).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 89.694.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 octobre 2002, acte publié au Mémorial C n^o 1729 du 4 décembre 2002. Les statuts ont été modifiés par devant le même notaire par acte du 29 novembre 2002, publié au Mémorial C n^o 40 du 15 janvier 2003, par acte du 9 octobre 2003, publié au Mémorial C n^o 1331 du 13 décembre 2003, par acte du 8 novembre 2004, publié au Mémorial C n^o 133 du 12 février 2005, par acte du 7 novembre 2005, publié au Mémorial C n^o 485 du 7 mars 2006 et pour la dernière fois par acte du 20 juin 2006, publié au Mémorial C n^o 2156 du 17 novembre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PRIVATE WEALTH CONSULTING S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007087949/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07021. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

BRE/Europe Hotel I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.983.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-seventh day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRE/EUROPE HOTEL HOLDING I S.à r.l. (formerly BRE/GERMAN HOLDCO 8 S.à r.l.), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register in section B under number 127.733, here represented by Ms Nicole Schmidt-Troje, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 27 June 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organised and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of BRE/EUROPE HOTEL I S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time subject to the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognise only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of the shareholders may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of its sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time.

The sole manager or the board of managers may grant powers of attorney by authentic proxy or by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of manager has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 20. At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

- five hundred (500) shares by BRE/EUROPE HOTEL HOLDING I S.à r.l., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
2. BRE/MANAGEMENT S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 96.323 is appointed as manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt sept juin,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

BRE/EUROPE HOTEL HOLDING I S.à r.l. (anciennement BRE/GERMAN HOLDCO 8 S.à r.l.), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.733,

ici représentée par Mademoiselle Nicole Schmidt-Troje, «Rechtsanwältin», demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donné à Luxembourg, le 27 juin 2007.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de BRE/EUROPE HOTEL I S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Le nombre d'associés de la Société ne pourra jamais dépasser trente (30). Une personne physique ne pourra jamais prétendre au statut d'associé de la Société.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- cinq cents (500) parts sociales par BRE/EUROPE HOTEL HOLDING I S.à r.l., préqualifiée,

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.900,-.

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. BRE/MANAGEMENT S.A., une société anonyme régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.323, est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Schmidt-Troje, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, Relation: LAC/2007/16242. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007089887/242/303.

(070100749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Interport International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 53.180.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087968/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06500. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Field Point PE II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.596.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of May.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

FIELD POINT (LUXEMBOURG) II, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 114.791 (the «Sole Shareholder»),

duly represented by Maÿ N'Diaye, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 10 May 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of FIELD POINT PE II (LUXEMBOURG) S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 116.596 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 26 April 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 29 July 2006, number 1461, page 70113.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolved to change the structure and binding authority of the board of managers with (i) the introduction of two classes of managers (i.e. managers A and managers B) and (ii) the requirement of the joint signature of a manager of each class for the Company to be bound.

Second Resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend article 12 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

« **Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company may be managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. The board shall be composed of at least one manager A and at least one manager B.

In that case, the company will be bound in all circumstances by the joint signature of one manager A and one manager B.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

Third Resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolved to assign as follows the current managers to a class of managers:

- Mr James L. Varley, born on 29 July 1965 in Mineola, New York, USA residing at 183 Cedar Shore Drive, Massapequa, New York 11758, became a manager A;

- Mr Nicholas Alec Geoffrey Butt, born on 28 November 1957 in Oxford, England, residing at 3, St. Michael's Mews, London SW18JZ, United Kingdom, became a manager A;

- Mr Thijs Van Ingen, born on 5 December 1974 in Tiel, the Netherlands, with professional address at 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, became a manager B; and

- Mr Luuk Jacobs, born on 6 November 1965 in Bergeyk, The Netherlands, residing at 8, rue de Luxembourg, L-8140 Bridel, became a manager B.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about 1,800.- Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsieben, den sechzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

FIELD POINT (LUXEMBOURG) II, eine société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums von Luxemburg, mit Sitz in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 114.791 (die «Alleinige Gesellschafterin»),

hier vertreten durch Maï N'Diaye, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 10. Mai 2007.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienene Partei ist die Alleinige Gesellschafterin von FIELD POINT PE II(LUXEMBOURG) S.à.r.l., einer société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums von Luxemburg, mit Sitz in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 116.596, gegründet gemäß Urkunde des Notars Maître Joseph Elvinger am 26. April 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 29. Juli 2006, Nummer 1461, Seite 70113 (die «Gesellschaft»).

Die Alleinige Gesellschafterin, die das gesamte Kapital der Gesellschaft vertritt, hat folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt die Struktur sowie die Vertretungsmacht des Geschäftsführerrats zu ändern durch (i) die Einführung von zwei Klassen von Geschäftsführern (d.h. Geschäftsführer A und Geschäftsführer B) und (ii) die Anforderung der gemeinsamen Unterschrift je eines Geschäftsführers jeder Klasse zur Verpflichtung der Gesellschaft.

Zweiter Beschluss

Im Anschluss an den oben genannten Beschluss hat die Alleinige Gesellschafterin beschlossen, Artikel 12 der Gesellschaftssatzung abzuändern, der nun wie folgt lauten soll:

« **Art. 12.** Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter sein müssen.

Der/die Geschäftsführer wird/werden von der Hauptversammlung ernannt, die die Dauer seines/ihres Mandates festlegt.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat verwaltet, der aus mindestens einem Geschäftsführer A und mindestens einem Geschäftsführer B besteht.

In diesem Fall wird die Gesellschaft jederzeit durch die gemeinsame Unterschrift von einem Geschäftsführer A und einem Geschäftsführer B verpflichtet.

Vollmachten werden durch die Geschäftsführer privatschriftlich erteilt, wobei Sondervollmachten nur aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt werden können.

Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe eines berechtigten Grundes («cause légitime») aus ihren Funktionen entlassen werden.»

Dritter Beschluss

Im Anschluss an den oben genannten Beschluss hat die Alleinige Gesellschafterin beschlossen, die Funktionen der Geschäftsführer wie folgt zu verteilen:

- Herr James L. Varley, geboren am 29. Juli in Mineola, New York, USA, wohnhaft in 183 Cedar Shore Drive, Massapequa, New York 11758, wird zum Geschäftsführer A bestellt;
- Herr Nicholas Alec Geoffrey Butt, geboren am 28. November 1957 in Oxford, England, wohnhaft in 3, St. Michael's Mews, London SW18JZ, Vereinigtes Königreich von England, wird zum Geschäftsführer A bestellt;
- Herr Thijs Van Ingen, geboren am 5. Dezember 1974 in Tiel, Niederlande, mit beruflicher Adresse in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, wird zum Geschäftsführer B bestellt; und
- Herr Luuk Jacobs, geboren am 6. November 1965 in Bergeyk, Niederlande, wohnhaft in 8, rue de Luxembourg, L-8140 Bridel, wird zum Geschäftsführer B bestellt.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass der vorliegenden Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf etwa 1.800,- Euros geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen des Erschienenen diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene gemeinsam mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: M. N'Diaye, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, Relation: LAC/2007/9359. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007087992/211/123.

(070097660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Paint One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 72.323.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 28 juin 2007 que:

1. La cooptation de Monsieur Patrick Moinet en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur David De Marco, démissionnaire, conformément à la résolution prise par le Conseil d'Administration le 15 décembre 2006, est ratifiée.

2. Sont réélus administrateurs pour la durée de six années, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012:

- Monsieur Alain Lam
- Monsieur Bruno Beernaerts
- Monsieur Patrick Moinet

Est réélu commissaire pour la même période, la société:

- CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l., 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007088072/6312/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03461. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Field Point PE I (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.597.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of May.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

FIELD POINT (LUXEMBOURG) II, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 114.791 (the «Sole Shareholder»),

duly represented by Maÿ N'Diaye, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 10 May 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of FIELD POINT PE I (LUXEMBOURG) S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 116.597 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 20 April 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 28 July 2006, number 1452, page 69661.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolved to change the structure and binding authority of the board of managers with (i) the introduction of two classes of managers (i.e. managers A and managers B) and (ii) the requirement of the joint signature of a manager of each class for the company to be bound.

Second Resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend article 12 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

« **Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company may be managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. The board shall be composed of at least one manager A and at least one manager B.

In that case, the company will be bound in all circumstances by the joint signature of one manager A and one manager B.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

Third Resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolved to assign as follows the current managers of the Company to a class of managers:

- Mr James L. Varley, born on 29 July 1965 in Mineola, New York, USA residing at 183 Cedar Shore Drive, Massapequa, New York 11758, became a manager A;

- Mr Nicholas Alec Geoffrey Butt, born on 28 November 1957 in Oxford, England, residing at 3, St. Michael's Mews, London SW18JZ, United Kingdom, became a manager A;

- Mr Thijs Van Ingen, born on 5 December 1974 in Tiel, the Netherlands, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, became a manager B; and

- Mr Luuk Jacobs, born on 6 November 1965 in Bergeyk, The Netherlands, residing at 8, rue de Luxembourg, L-8140 Bridel, became a manager B.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about 1,800.- Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsieben, den sechzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

FIELD POINT (LUXEMBOURG) II, eine société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums von Luxemburg, mit Sitz in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 114.791 (die «Alleinige Gesellschafterin»),

hier vertreten durch Maÿ N'Diaye, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 10. Mai 2007.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienene Partei ist die Alleinige Gesellschafterin von FIELD POINT PE I (LUXEMBOURG) S.à.r.l., einer société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums von Luxemburg, mit Sitz in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 116.597, gegründet gemäß Urkunde des Notars Maître Joseph Elvinger, am 20. April 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 28. Juli 2006, Nummer 1452, Seite 69661 (die «Gesellschaft»).

Die Alleinige Gesellschafterin, die das gesamte Kapital der Gesellschaft vertritt, hat folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt die Struktur sowie die Vertretungsmacht des Geschäftsführerrats zu ändern durch (i) die Einführung von zwei Klassen von Geschäftsführern (d.h. Geschäftsführer A und Geschäftsführer B) und (ii) die Anforderung der gemeinsamen Unterschrift je eines Geschäftsführers jeder Klasse zur Verpflichtung der Gesellschaft.

Zweiter Beschluss

Im Anschluss an den oben genannten Beschluss hat die Alleinige Gesellschafterin beschlossen, Artikel 12 der Gesellschaftssatzung abzuändern, der nun wie folgt lauten soll:

« **Art. 12.** Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter sein müssen.

Der/die Geschäftsführer wird/werden von der Hauptversammlung ernannt, die die Dauer seines/ihrer Mandates festlegt.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat verwaltet, der aus mindestens einem Geschäftsführer A und mindestens einem Geschäftsführer B besteht.

In diesem Fall wird die Gesellschaft jederzeit durch die gemeinsame Unterschrift von einem Geschäftsführer A und einem Geschäftsführer B verpflichtet.

Vollmachten werden durch die Geschäftsführer privatschriftlich erteilt, wobei Sondervollmachten nur aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt werden können.

Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe eines berechtigten Grundes («cause légitime») aus ihren Funktionen entlassen werden.»

Dritter Beschluss

Im Anschluss an den oben genannten Beschluss hat die Alleinige Gesellschafterin beschlossen, die Funktionen der Geschäftsführer wie folgt zu verteilen:

- Herr James L. Varley, geboren am 29. Juli in Mineola, New York, USA, wohnhaft in 183 Cedar Shore Drive, Massapequa, New York 11758, wird zum Geschäftsführer A bestellt;

- Herr Nicholas Alec Geoffrey Butt, geboren am 28. November 1957 in Oxford, England, wohnhaft in 3, St. Michael's Mews, London SW18JZ, Vereinigtes Königreich von England, wird zum Geschäftsführer A bestellt;

- Herr Thijs Van Ingen, geboren am 5. Dezember 1974 in Tiel, Niederlande, mit beruflicher Adresse in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, wird zum Geschäftsführer B bestellt; und
- Herr Luuk Jacobs, geboren am 6. November 1965 in Bergeyk, Niederlande, wohnhaft in 8, rue de Luxembourg, L-8140 Bridel, wird zum Geschäftsführer B bestellt.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass der vorliegenden Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf etwa 1.800,- Euros geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen des Erschienenen diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene gemeinsam mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: M. N'Diaye, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, Relation: LAC/2007/9358. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007087994/211/123.

(070097658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

AZ Chem Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.464.950,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 124.420.

In the year two thousand and seven, on the eighth day of March,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the «Meeting») of the sole shareholder of AZ CHEM LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number RCS B124.420, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on February 9, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»). The articles of association of the Company (the «Articles») have not been amended yet.

There appeared:

PROSERPINA 1074 AB (under change of name to ARIZONA CHEM SWEDEN FINANCE AB), a company incorporated and organised under the laws of Sweden, having its registered office at c/o MATISTA KB, Box 44043, 100 73 Stockholm, Sweden, registered with the Swedish Companies Registration Office under the number 556708-3554 (the «Sole Shareholder»),

hereby represented by Caroline Notté, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 7, 2007; which proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of five million four hundred sixty-four thousand nine hundred and fifty euro (EUR 5,464,950.-) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), to five million four hundred seventy-seven thousand four hundred and fifty euro (EUR 5,477,450.-), by way of the issue of two hundred eighteen thousand five hundred and ninety-eight (218,598) new shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the «New Shares»), to be paid with a share premium in the amount of forty-nine million one hundred eighty-four thousand four hundred twenty-five euro and fifty-six cents (EUR 49,184,425.56) (the «Share Premium»).

2. Subscription for and payment of the New Shares plus the Share Premium by contribution in kind consisting of all assets and liabilities («universalité») of the Sole Shareholder (the «All Assets and Liabilities»), as defined in Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption, as documented in the balance sheet as of March 7, 2007 here attached (the «Balance Sheet»).

3. Acknowledgment that the contribution of the All Assets and Liabilities includes the five hundred (500) shares of the Company existing prior to the contribution in kind (the «Pre-existing Shares») having each a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and issued at the time of the incorporation of the Company and resolution to cancel these Pre-existing Shares and to reduce the issued share capital of the Company from its current amount of five million four hundred seventy-seven thousand four hundred and fifty euro (EUR 5,477,450.-) to five million four hundred sixty-four thousand nine hundred and fifty euro (EUR 5,464,950.-).

4. Subsequent amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the increase and decrease of the share capital adopted under items 1. and 3. above.

5. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of five million four hundred sixty-four thousand nine hundred and fifty euro (EUR 5,464,950.-) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), to five million four hundred seventy-seven thousand four hundred and fifty euro (EUR 5,477,450.-), by way of the issue of the New Shares to be paid with the Share Premium.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

PROSERPINA 1074 AB (under change of name to ARIZONA CHEM SWEDEN FINANCE AB), prenamed, declares to subscribe for the New Shares as well as the related Share Premium and to have them fully paid up by contribution in kind, consisting of the All Assets and Liabilities as described in the attached Balance Sheet.

The total net value of this contribution in kind is valued at fifty-four million six hundred forty-nine thousand three hundred seventy-five euro and fifty-six cents (EUR 54,649,375.56) of which five million four hundred sixty-four thousand nine hundred and fifty euro (EUR 5,464,950.-) being allocated to the share capital account and forty-nine million one hundred eighty-four thousand four hundred twenty-five euro and fifty-six cents (EUR 49,184,425.56) being allocated to the share premium account.

In addition to the items appearing under the Balance Sheet, the All Assets and Liabilities are contributed with all the rights, commitments and obligations, known or unknown, which could be attached thereto.

Such contribution in kind constitutes all assets and liabilities as defined in Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

Valuation of the All Assets and Liabilities

The valuation of the contribution in kind of the All Assets and Liabilities to the Company is evidenced by, inter alia, a copy of the articles of association of the Sole Shareholder, a balance sheet of the Sole Shareholder dated March 7, 2007 and signed for approval by the management of the Sole Shareholder, which shows that the net asset value of the All Assets and Liabilities contributed to the Company is worth at least fifty-four million six hundred forty-nine thousand three hundred seventy-five euro and fifty-six cents (EUR 54,649,375.56).

It results furthermore from a valuation report issued by the management of the Company dated March 7, 2007, that:

«1. the All Assets and Liabilities contributed by the Sole Shareholder to the Company are shown on the attached balance sheet as per March 7, 2007;

2. based on generally accepted accountancy principles of Luxembourg the net worth of the All Assets and Liabilities contributed to the Company per the attached balance sheet is valued at least at fifty-four million six hundred forty-nine thousand three hundred seventy-five euro and fifty-six cents (EUR 54,649,375.56) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

3. he is of the opinion that the valued All Assets and Liabilities corresponds at least to the value of the two hundred eighteen thousand five hundred and ninety-eight (218,598) new shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), to be issued with a total share premium of forty-nine million one hundred eighty-four thousand four hundred twenty-five euro and fifty-six cents (EUR 49,184,425.56) in consideration for the contribution of the All Assets and Liabilities».

Transfer of the All Assets and Liabilities

Furthermore, the Sole Shareholder here represented as stated here-above, expressly declares that:

1. the All Assets and Liabilities contributed to the Company are freely transferable by the Sole Shareholder and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value;

2. all formalities in any concerned country in relation with the transfer in favour of the Company of any element composing its assets and liabilities will be carried out within the shortest time legally possible in each country as far as it will be concerned in order to duly formalise the transfer of all the assets and liabilities of the Sole Shareholder and to render it effective anywhere and towards any third party.

A copy of the above documents, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

Third resolution

The Meeting acknowledges that the contribution of its all assets and liabilities to the Company includes the five hundred (500) shares of the Company existing prior to the contribution in kind (the «Pre-existing Shares») having each a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and issued at the time of the incorporation of the Company.

Therefore, the Meeting resolves to cancel these Pre-existing Shares and to reduce the issued share capital of the Company from its current amount of five million four hundred seventy-seven thousand four hundred and fifty euro (EUR 5,477,450.-) to five million four hundred sixty-four thousand and nine hundred and fifty euro (EUR 5,464,950.-).

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase and decrease of share capital, as follows:

| | |
|---|-----------------------|
| PROSERPINA 1074 AB (under change of name to ARIZONA CHEM SWEDEN FINANCE AB) | 218,598 shares |
| | <u>218,598 shares</u> |
| Total: | 218,598 shares |

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 6, paragraph 1, of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at five million four hundred sixty-four thousand and nine hundred and fifty euro (EUR 5,464,950.-) represented by the two hundred eighteen thousand five hundred and ninety-eight (218,598) shares with a par value of twenty-five EUR (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.»

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 7,000.- Euros.

Capital Duty exemption

Insofar as the contribution in kind consists of all the assets and liabilities of the Sole Shareholder, a company incorporated in the European Union to another company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29, 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée») de l'associé unique de AZ CHEM LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 124.240, constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 février 2007, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

A comparu:

PROSERPINA 1074 AB (en cours de changement de dénomination en ARIZONA CHEM SWEDEN FINANCE AB), une société constituée et organisée selon les lois de la Suède, ayant son siège social au c/o MATISTA KB, Box 44043, 100 73 Stockholm, Suède, immatriculée auprès du Swedish Companies Registration Office sous le numéro 556708-3554 («l'Associé Unique»),

ici représentée par Caroline Notté, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 mars 2007;

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. que l'Associé unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq millions quatre cent soixante-quatre mille neuf cent cinquante euros (EUR 5.464.950,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cinq millions quatre cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante euros (EUR 5.477.450,-) par l'émission de deux cent dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (218.598) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), à payer avec une prime d'émission d'un montant de quarante-neuf millions cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent vingt-cinq euros et cinquante-six centimes (EUR 49.184.425,56) (la «Prime d'Emission»).

2. Souscription à et paiement des Nouvelles Parts Sociales plus la Prime d'Emission par un apport en nature se composant de tous les actifs et passifs («l'universalité») de l'Associé Unique (les «Actifs et Passifs»), tel que défini à l'Article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée, qui prévoit une exonération du droit d'apport, documenté par un bilan daté du 7 mars 2007 annexé aux présentes (le Bilan).

3. Prise d'acte que l'apport des Actifs et Passifs comprennent les cinq cents (500) parts sociales de la Société existantes avant l'apport en nature (les «Parts Sociales Préexistantes») ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et émises à la constitution de la Société et décision d'annuler ces Parts Sociales Préexistantes et de réduire le capital social émis de la Société de son montant actuel de cinq millions quatre cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante euros (EUR 5.477.450,-) à cinq millions quatre cent soixante-quatre mille neuf cent cinquante euros (EUR 5.464.950,-).

4. Modification subséquente de l'article 6 des Statuts afin de refléter l'augmentation et la réduction de capital adoptées aux points 1. et 3. ci-dessus.

5. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de cinq millions quatre cent soixante-quatre mille neuf cent cinquante euros (EUR 5.464.950,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cinq millions quatre cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante euros (EUR 5.477.450,-) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales, à payer avec la Prime d'Emission.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Paiement

PROSERPINA 1074 AB (en cours de changement de dénomination en ARIZONA CHEM SWEDEN FINANCE AB), prénommée, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission y relative et les libérer par un apport en nature se composant des Actifs et Passifs décrits dans le Bilan.

La valeur nette totale de cet apport en nature est évaluée à cinquante-quatre millions six cent quarante-neuf mille trois cent soixante-quinze euros et cinquante-six centimes (EUR 54.649.375,56) dont cinq millions quatre cent soixante-quatre mille neuf cent cinquante euros (EUR 5.464.950,-) sont affectés au compte capital social et quarante-neuf millions cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent vingt-cinq euros et cinquante-six centimes (EUR 49.184.425,56) sont affectés au compte prime d'émission.

En plus des postes apparaissant au Bilan, les Actifs et Passifs sont apportés avec tous les droits, engagements et obligations, connus ou inconnus, qui pourraient y être rattachés.

Cet apport en nature se compose de tous les actifs et passifs tels que définis à l'Article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée qui prévoit une exonération du droit d'apport.

Valeur des Actifs et les Passifs

La valeur de l'apport en nature des Actifs et les Passifs est documentée entre autre, par une copie des statuts de l'Associé Unique, un bilan de l'Associé Unique daté du 7 mars 2007 et signé pour accord par la gérance de l'Associé Unique qui montre que la valeur nette des Actifs et Passifs apportés à la Société est évaluée à cinquante-quatre millions six cent quarante-neuf mille trois cent soixante-quinze euros et cinquante-six centimes (EUR 54.649.375,56):

Il résulte en outre d'un rapport d'évaluation émis par la gérance de l'Associé Unique daté du 7 mars 2007 que:

«1. les Actifs et Passifs apportés par l'Associé Unique à la Société sont renseignés par le bilan ci-joint à la date du 7 mars 2007;

2. Sur base des principes comptables généralement acceptés au Luxembourg, la valeur nette des Actifs et Passifs apportés à la Société d'après le bilan ci-joint est évaluée au moins au montant de cinquante-quatre millions six cent quarante-neuf mille trois cent soixante-quinze euros et cinquante-six centimes (EUR 54.649.375,56) et depuis le bilan il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié la valeur de l'apport fait à la Société;

3. Il est d'avis que les Actifs et Passifs ainsi évalués correspondent au moins à la valeur des deux cent dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (218.598) nouvelles parts sociales, chacune d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-), à émettre avec une prime d'émission totale de quarante-neuf millions cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent vingt-cinq euros et cinquante-six centimes (EUR 49.184.425,56) moyennant l'apport des Actifs et Passifs»

Transfert des Actifs et Passifs

Par ailleurs, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

1. les Actifs et Passifs apportés à la Société sont librement cessibles par l'Associé Unique et ne sont soumis à aucune restriction ou nantissement ou droit limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur;

2. toutes les formalités dans tout pays concerné en relation avec le transfert en faveur de la Société de tout élément composant ses actifs et passifs seront accomplies dans les plus brefs délais dans chaque pays concerné afin de formaliser dûment le transfert des actifs et passifs de l'Associé Unique pour le rendre effectif n'importe où et vis-à-vis des tiers.

Une copie des documents susmentionnés, après avoir été signés ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Troisième résolution

L'Assemblée prend acte que l'apport des Actifs et Passifs comprennent les cinq cents (500) parts sociales de la Société existantes avant l'apport en nature (les Parts Sociales Préexistantes) ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et émises à la constitution de la Société.

En conséquence, l'Assemblée décide d'annuler ces Parts Sociales Préexistantes et de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de cinq millions quatre cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante euros (EUR 5.477.450,-) à cinq millions quatre cent soixante-quatre mille neuf cent cinquante euros (EUR 5.464.950,-).

L'Assemblée décide d'enregistrer l'actionariat dans la Société suite à l'augmentation de capital et la réduction de capital, comme suit:

| | |
|---|------------------------|
| PROSERPINA 1074 AB (en cours de changement de dénomination en ARIZONA CHEM SWEDEN FINANCE AB) | 218.598 parts sociales |
| Total: | 218.598 parts sociales |

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 6, premier paragraphe, des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq millions quatre cent soixante-quatre mille neuf cent cinquante euros (EUR 5.464.950,-) représenté par deux cent dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (218.598) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à 7.000,- Euros.

Exonération du droit d'apport

Puisque l'apport en nature consiste dans l'ensemble des actifs et passifs de l'Associé Unique, une société constituée dans l'Union Européenne à une autre société constituée dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. Notte, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, Relation: LAC/2007/1817. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme à l'original délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007090068/211/255.

(070100624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Vestcar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 102.266.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

HOOGEWERF & Cie

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007088033/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07344. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Sipa, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.399.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 25 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088135/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 23 juillet 2007, réf. DSO-CG00215. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070097750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Mossi & Ghisolfi Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.792.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 14 mai 2007 que:

Sont nommés administrateurs pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Marco Gehsolfi, entrepreneur, demeurant au 9, Piazza Fratelli Bandiera Milan, Italie,
- Monsieur Marco Toselli, entrepreneur, demeurant au 19, via Carducci, Milan, Italie,
- Monsieur Federico Franzina, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Mathias Hardt, Luxembourg,
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg,
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président.

Est nommé commissaire aux comptes, en remplacement de DELOITTE S.A., pour une période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007088049/534/27.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03322. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Bergerat Monnoyeur, Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange, 4A, Zone d'activités «Am Brill».

R.C.S. Luxembourg B 7.557.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2007

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- MONTBRUN REVISION Sàrl, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Pour la société

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Signature

Référence de publication: 2007088050/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07184. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Mayroy, Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 48.865.

—
L'an deux mille sept, le six juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem.

A comparu:

Madame Laurence Marlier, fondé de pouvoir, demeurant au 74, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société MAYROY, une société anonyme ayant son siège social au 3, rue Adames, L-1114 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 48.865, et constituée par acte notarié en date du 27 septembre 1964, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 7 en date du 6 janvier 1965 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») numéro 1683 du 8 septembre 2006,

en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration en date du 11 juillet 2006 et d'une procuration du 5 juillet 2007.

Une copie de la résolution du conseil d'administration et la procuration paraphées ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte.

La comparante a prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, la Société dispose d'un capital autorisé de douze millions cinq cent vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-cinq euros (12.525.385,- EUR) divisé en soixante-deux millions six cent vingt-six mille neuf cent vingt-cinq (62.626.925) actions, dont cinquante-sept millions six cent soixante-sept mille deux cents (57.667.200) actions de catégorie A, deux millions huit cent quatre-vingt-huit mille quatre cent cinquante (2.888.450) actions de catégorie B et deux millions soixante et onze mille deux cent soixante-quinze (2.071.275) actions de catégorie D sont réservées pour l'émission d'actions dans le cadre d'un plan d'option sur actions.

II. Sur base du capital autorisé, la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a émis, en vertu d'un mandat spécial qui lui a été accordé par le conseil d'administration de la Société:

- cent treize mille quatre cents (113.400) actions de catégorie D en date du 8 juin 2006, souscrites par Monsieur Alain Stokes, demeurant au 30, Kinghorn Park Maidenhead, GB-SL6 7 TX Berks, libérées en numéraire, pour un montant de

vingt-deux mille six cent quatre-vingts euros (22.680,- EUR) alloué au capital et un montant d'un million trois cent treize mille cent soixante-douze euros (1.313.172,- EUR) alloué au poste prime d'émission;

- treize mille cinq cents (13.500) actions de catégorie D en date du 8 juin 2006 souscrites par Monsieur Christophe Thurieau, demeurant au 24, rue de la Faisanderie, F-75116 Paris, libérées en numéraire, pour un montant de deux mille sept cents euros (2.700,- EUR) alloué au capital et un montant de cent cinquante-cinq mille six cent cinquante-cinq euros (155.655,- EUR) alloué au poste prime d'émission;

- quatre mille cinquante (4.050) actions de catégorie D en date du 12 juin 2006 souscrites par Monsieur Antonio Filipe, demeurant au 8, rue Abranches Ferrao 2 C P-1600-001 Lisbonne, libérées en numéraire, pour un montant de huit cent dix euros (810,- EUR) alloué au capital et un montant de quarante-quatre mille huit cent soixante-quatorze euros (44.874,- EUR) alloué au poste prime d'émission;

- cinq mille quatre cents (5.400) actions de catégorie D en date du 3 juillet 2006 souscrites par Monsieur Antonio Filipe, prénommé, libérées en numéraire, pour un montant de mille quatre-vingts euros (1.080,- EUR) alloué au capital et un montant de soixante-trois mille huit cent quatre-vingt-deux euros (63.882,- EUR) qui sera alloué au poste prime d'émission;

- cinq mille quatre cents (5.400) actions de catégorie D en date du 26 septembre 2006 souscrites par Madame Pascale Bouchayer, demeurant au 27, rue du Gal. Delestraint, F-75016 Paris, libérées en numéraire, pour un montant de mille quatre-vingts euros (1.080,- EUR) alloué au capital et un montant de soixante-trois mille huit cent quatre-vingt-deux euros (63.882,- EUR) alloué au poste prime d'émission;

- quatre mille cinquante (4.050) actions de catégorie D en date du 17 octobre 2006 souscrites par Monsieur Alain Barcock, demeurant au 32 Bromham Road Biddenham, GB-MK404AF Bedford, libérées en numéraire, pour un montant de huit cent dix euros (810,- EUR) alloué au capital et un montant de quarante-quatre mille huit cent soixante-quatorze euros (44.874,- EUR) qui sera alloué au poste prime d'émission;

- neuf mille quatre cent cinquante (9.450) actions de catégorie D en date du 24 novembre 2006 souscrites par Monsieur John Davis, demeurant au 64 Burkes Road Beaconsfield, GB-HP9 1EW Buckinghamshire, libérées en numéraire, pour un montant de mille huit cent quatre-vingt-dix euros (1.890,- EUR) alloué au capital et un montant de cent huit mille sept cent cinquante-six euros (108.756,- EUR) alloué au poste prime d'émission;

- quatorze mille huit cent cinquante (14.850) actions de catégorie D en date du 24 avril 2007 souscrites par Monsieur William Jones, demeurant au 16, Yemens Chiddingfold, GB-GU8 4SD Surrey, libérées en numéraire, pour un montant de deux mille neuf cent soixante-dix euros (2.970,- EUR) alloué au capital et un montant de cent soixante et onze mille six cent vingt-cinq euros (171.625,- EUR) qui sera alloué au poste prime d'émission

et

- dix-sept mille deux cent quatre-vingts (17.280) actions de catégorie D en date du 16 mai 2007 souscrites par Monsieur Jacques-Pierre Moreau, demeurant au 159 Westboro Road, US-MA.01568 Upton, libérées en numéraire, pour un montant de trois mille quatre cent cinquante-six euros (3.456,- EUR) alloué au capital et un montant de cent quatre-vingt-onze mille quatre cent soixante-deux euros (191.462,- EUR) alloué au poste prime d'émission;

soit un total de cent quatre-vingt-sept mille trois cent quatre-vingts (187.380) actions de catégorie D et réception par la Société du prix d'exercice en numéraire.

Preuve de la réception du prix d'exercice de deux millions cent quatre-vingt-quinze mille six cent cinquante-huit euros (2.195.658,- EUR) et l'émission de ces actions a été donnée au notaire instrumentant.

III. En conséquence des points ci-dessus, le sixième alinéa de l'article 5 des statuts est modifié pour se lire comme suit:

Sixième alinéa

«Le capital social de la Société est fixé à douze millions deux cent soixante-seize mille soixante-treize euros (12.276.073,- EUR), divisé en soixante et un millions trois cent quatre-vingt mille trois cent soixante-cinq (61.380.365) actions, dont cinquante-sept millions six cent soixante-sept mille deux cents (57.667.200) actions de classe A, deux millions huit cent quatre-vingt-huit mille quatre cent cinquante (2.888.450) actions de classe B et huit cent vingt-quatre mille sept cent quinze (824.715) actions de catégorie D. Les actions n'ont pas de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de quarante-cinq mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Marlier, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2007, Relation: EAC/2007/8009. — Reçu 21.956,58 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007089161/239/90.

(070099538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Escale Beauté S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.452.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088056/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06764. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Chemtech, Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard du Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 56.065.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088057/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06244. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Blue Eagle Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 85.241.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 avril 2007

En date du 12 avril 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission avec effet au 30 juin 2006 de Monsieur Dieter Ristau, en qualité d'Administrateur.
- d'accepter la démission avec effet au 28 mars 2007 de Monsieur Johan Ahlstrom et Monsieur Philippe Collot, en qualité d'Administrateurs.
- de ratifier la cooptation avec effet au 28 mars 2007 de Monsieur Christian Finckh, ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GROUP, Nyphenburgerstrasse 112-116, D-80636 Munich et de Monsieur Michael Peters, ALLIANZ GLOBAL INVESTORS, Nyphenburgerstrasse 112-116, D-80636 Munich, en qualité d'Administrateurs, en remplacement de Monsieur Johan Ahlstrom et de Monsieur Philippe Collot, démissionnaires.
- d'accepter la démission avec effet au 31 mars 2007 de Monsieur Madhav Misra, en qualité d'Administrateur.
- de nommer Monsieur Wilfried Siegmund, ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A., 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en qualité d'Administrateur, pour une durée d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.
- de renouveler les mandats de Monsieur Thomas F. Langer, Monsieur Christian Finckh et de Monsieur Michael Peters en qualité d'Administrateurs, pour une durée d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007088148/1024/28.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF04033. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Sodexho Résidences Services, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8070 Bertrange, 29, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg F 1.277.

L'adresse des membres de l'association est dorénavant la suivante:

- SODEXHO LUXEMBOURG S.A.: 29, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange;

- SODEXHO SENIOR SERVICE S.A.: 29, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Pour avis

SODEXHO RESIDENCES SERVICES ASBL

M. Ponce

Mandataire Délégué

Référence de publication: 2007088058/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07150. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Novapharm S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 84.548.

L'an deux mille sept, le dix juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) La société anonyme NOVAPHARM S.A. (anciennement NOVAPHARM ONE S.A.), R.C.S. Luxembourg B 124.859, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

2) La société anonyme BIOSFAR S.A. (anciennement NOVAPHARM TWO S.A.), R.C.S. Luxembourg B 124.858, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et

3) La société anonyme PHARMADON S.A. (anciennement NOVAPHARM THREE S.A.), R.C.S. Luxembourg B 124.857, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentées par Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter:

Que par acte du 31 décembre 2006 de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 794 du 5 mai 2007, la société anonyme NOVAPHARM S.A. R.C.S. Luxembourg B 84548, avec siège à Luxembourg, a été scindée en trois sociétés, à savoir les comparantes, et que dans le cadre de la répartition du patrimoine de la société scindée, la participation dans la société de droit italien PROSPA ITALIA S.r.l., avec siège à I-20143 Milan, 6, Via Modica, représentant 100% (cent pour cent) du capital de celle-ci, a été attribuée à la comparante sous 1) NOVAPHARM S.A. (anciennement NOVAPHARM ONE S.A.), prénommée, à concurrence de 50% (cinquante pour cent), et à la comparante sous 2) BIOSFAR S.A. (anciennement NOVAPHARM TWO S.A.), prénommée, à concurrence de 50% (cinquante pour cent).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 juillet 2007. Relation GRE/2007/3217. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007089969/231/37.

(070100573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Bisquit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 59.406.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088059/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06246. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Magna Park JV Units Rhein Main 1 - Germany, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 124.073.

—
Extrait rectificatif suite à l'acte rectificatif du 4 juillet 2007

- Monsieur Laurent Belik, Finance Administration Manager, né le 2 septembre 1974 à Ixelles (Belgique), demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, est nommé gérant supplémentaire de catégorie B, et non de catégorie A, et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007088060/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06773. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Scontofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.203.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 juin 2007

Résolution

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Giuseppe Nassi décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 3 avril 2007.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Salvatore Spiniello, demeurant à Milan (Italie), président;

Pier Giorgio Bedogni, demeurant à Turin (Italie), administrateur;

Giuseppe Nassi, demeurant à Milan (Italie), administrateur.

Commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG S.A., 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2007088108/24/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03908. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Magna Park JV Units - Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 122.389.

—
Extrait rectificatif suite à l'acte rectificatif du 4 juillet 2007

- Monsieur Laurent Belik, Finance Administration Manager, né le 2 septembre 1974 à Ixelles (Belgique), demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, est nommé gérant supplémentaire de catégorie B, et non de catégorie A, et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007088062/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06771. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Mossi & Ghisolfi International S.A., en abrégé M&G International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 79.040.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 66.955.

—
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 14 mai 2007 que:

Sont nommés administrateurs pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Marco Ghisolfi, entrepreneur, demeurant au 9, Piazza Fratelli Bandiera, Milan, Italie,
- Monsieur Marco Toselli, entrepreneur, demeurant au 19, via Carducci, Milan, Italie,
- Monsieur Federico Franzina, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Mathias Hardt, Luxembourg,
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président,
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, en remplacement de DELOITTE S.A., pour une période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Est nommé réviseur d'entreprises, pour une période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007088063/534/30.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03330. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

German Property 64 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 125.801.

La société GERMAN CARE HOME (GP) LIMITED, (Company Reg. No 6195097) associée unique de la société GERMAN PROPERTY 64 S. à r. l., a changé sa dénomination en GERMAN PROPERTY PARTNERSHIP 64 (GP) LIMITED; l'intégralité du capital de la société GERMAN PROPERTY 64 S. à r. l. est dorénavant détenu comme suit: GERMAN PROPERTY PARTNERSHIP 64 (GP) LIMITED.; (Company Reg. No 6195097), cent vingt-cinq (125) parts sociales,

Le 28 juin 2007.

Pour avis
Signature

Référence de publication: 2007088064/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03210. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

HumanEco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 129.938.

STATUTS

L'an deux mille sept, le trois juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Nadia Ben Abdalkader, conseil économique, demeurant à L-2561 Luxembourg, 33, rue de Strasbourg.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de HumanEco S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet:

- la prestation de services de conseil économique;
- l'organisation de séminaires et de formations;
- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement;
- toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui peuvent en favoriser le développement et la réalisation.

Elle pourra enfin emprunter et se porter garant pour quiconque.

Art. 4. Le siège social est établi à Windhof, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II.- Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III.- Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 30 mars à 18.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV.- Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Titre V.- Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI.- Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII.- Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII.- Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX.- Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Madame Nadia Ben Abdelkader, conseil économique, demeurant à L-2561 Luxembourg, 33, rue de Strasbourg, et libérées à concurrence de 25% par le souscripteur prèdit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Le comparant, préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Comme autorisé par la Loi et les statuts, Madame Nadia Ben Abdelkader, conseil économique, née à Tanger, (Maroc), le 1^{er} avril 1966, demeurant à L-2561 Luxembourg, 33, rue de Strasbourg, est appelée à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3.- Madame Céline Depiesse, administrateur de société, née à Namur, (Belgique), le 19 novembre 1979, demeurant à L-2561 Luxembourg, 33, rue de Strasbourg, est appelée aux fonctions de commissaire.
- 4.- Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.
- 5.- Le siège social est établi à L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

Dont acte, fait et passé à Windhof, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Ben Abdelkader, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juillet 2007. Relation GRE/2007/3057. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007089183/231/207.

(070099846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Marbre Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 60.299.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088065/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG06050. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Assist Relocation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 82, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 112.081.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088066/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG06055. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

T.C.G. Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 67.822.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 28 juin 2007

Au Conseil d'Administration de T.C.G. GESTION S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

De nommer Valerie Cooke en tant que Fondé de Pouvoirs B avec effet au 1^{er} juillet 2007.

De nommer Paul Lefering, Claudine Schinker et Patricia Schon en tant que Fondés de Pouvoirs A avec effet au 1^{er} juillet 2007.

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées:

- Le Conseil d'Administration est composé de:

Doeke Van Der Molen, Robert Kimmels, Michel Van Krimpen.

- L'Administrateur délégué est:

Doeke Van Der Molen.

- Les Fondés de Pouvoirs A sont:

Séverine Canova, Alexandra Petitjean, Fabrice Geimer, Hille-Paul Schut, Ton Zwart, Marc Torbick, Thijs Van Ingen, Mark Beckett, Laetitia Ambrosi, Davy Beaucé, Martina Schumann, Paul Lefering, Claudine Schinker.

- Les Fondés de Pouvoirs B sont:

Gilles Lecomte, Audrey Raphael, Valérie Ingelbrecht, François Cottong, Jacques De Patoul, Candida Gillespie, Mattia Danese, Corinne Muller, Valerie Cooke.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

D. Van Der Molen
Administrateur délégué

Référence de publication: 2007088566/710/28.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04140. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Privalux Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 27.282.

—
Extrait de la première résolution prise par le Conseil d'Administration du 29 mars 2007.

Le Conseil d'Administration résilie le mandat avec ERNST & YOUNG LUXEMBOURG et les décharge de leur mission de Réviseurs des comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
M. Horgnies / J.-P. Hubot

Référence de publication: 2007088071/2080/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07471. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Dentilux Zahntechnik GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 16, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 78.523.

—
Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter in Munsbach am 6. Juli 2007

Die Gesellschafterversammlung ruft Herrn Andreas Wagenfeldt geboren am 6. Mai 1967, wohnhaft in Brunnenstraße 8a, D-66706 Perl-Besch, mit sofortiger Wirkung als administrativen Geschäftsführer der Firma DENTILUX ZAHNTECHNIK GmbH ab.

Luxembourg, den 10. Juli 2007.

Für die Gesellschaft
Unterschrift

Référence de publication: 2007088073/800/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07602. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Mauron S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 29.797.

—
Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 janvier 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 132 du 16 mai 1989; actes modificatifs reçus par le même notaire, en date du 30 septembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 133 du 9 avril 1992, et par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 14 juillet 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 505 du 25 octobre 1993 et en date du 9 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 554 du 8 octobre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 801 du 27 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

MAURON S.A., Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2007088473/546/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09109. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Robur International Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 31.868.

Extrait du procès-verbal de la résolution circulaire du conseil d'administration, en date du 29 juin 2007

Le conseil d'administration de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Lars Schröder en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Référence de publication: 2007088074/275/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05995. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Bidrolu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 94.400.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2007

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Jean-Yves Stasser, au poste d'Administrateur de la société.

L'Assemblée décide de nommer pour une durée de 2 ans en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Monsieur Nicolas Kruchten, directeur, résidant professionnellement à Luxembourg, 6 rue Heine.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2009.

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

- L'Assemblée prend note du fait que Maître René Faltz et que Maître Tom Felgen, Administrateurs de la société, ont changé d'adresse et demeurent désormais 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007088077/263/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00642. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

First Design 2 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 121.854.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 7 décembre 2006

Résolution unique

M^e Antoine Meynial, domicilié professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est nommé administrateur délégué avec les pouvoirs d'engager la Société à hauteur d'un montant maximum de EUR 100.000.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2007088086/2374/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04062. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Marketing, Media & Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 86.261.

Constitué par acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 8 février 2002, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n^o. 867 du 7 juin 2002

Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2007

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société MARKETING, MEDIA & CONSULTING S.A., tenue en date du 21 juin 2007, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1^o Prorogation du mandat de Monsieur Carlos Seoane Y Ortiz de Villajos, demeurant Calle Alfonso X, 6 à E-28010 Madrid, pour une durée supplémentaire de 6 ans.

2^o Prorogation du mandat du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE FIBETRUST, avec siège social 38, boulevard Napoléon 1^{er} L-2210 Luxembourg, pour une durée supplémentaire de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARKETING, MEDIA & CONSULTING

Référence de publication: 2007088078/6449/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06845. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Servco Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.711.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the third of July.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The private limited liability company SERVCO HOLDINGS S.à r.l., with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

here represented by Mr Christophe Fasbender, private employee, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal,

said proxy after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of SERVCO LUXEMBOURG S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B Number 80.711, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated January 29, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Number 804 of September 25, 2001.

- The Company's capital is set at thirty-five thousand (35,000.- EUR), represented by one thousand (1,000) shares of a par value of thirty-five euro (35.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The appearing party as sole shareholder of the company and final beneficial owner of the operation hereby resolved to proceed with the dissolution of the company with effect from today.

- The appearing party as liquidator of the company SERVCO LUXEMBOURG S.à r.l. declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any

known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the company before any payment to himself; consequently the liquidation of the company is deemed to have been carried out and completed.

- It has fully knowledge of the articles of incorporation of the company and perfectly knows the financial situation of the company.

- It grants full discharge to the managers of the company for their mandate up to this date.

- The books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred and fifty euro.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée SERVCO HOLDINGS S.à r.l., avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Christophe Fasbender, employé privé, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée SERVCO LUXEMBOURG S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B numéro 80711, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 janvier 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 804 du 25 septembre 2001.

- Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR), représenté par mille (1,000) parts sociales d'une valeur nominale de trente-cinq euros (35,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

- Par la présente la comparante en qualité d'associée unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société SERVCO LUXEMBOURG S.à r.l. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- Elle a pleinement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de celle-ci.

- L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la société pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de sept cent cinquante Euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Fasbender, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2007, Relation GRE/2007/3068. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007089937/231/88.

(070100158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Fouress Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 59.707.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2007

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société FOURESS SYSTEMS S.A., tenue en date du 12 juin 2007, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1 ° Acceptation de la démission d'un membre du conseil d'administration:

BOULDER TRADE LIMITED, avec siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, administrateur;

2 ° Nomination d'un nouvel administrateur pour une durée de six ans:

- ANTAR INVEST S.A., avec siège social à 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOURESS SYSTEMS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007088080/770/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08286. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Sifort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 103.728.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2007

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société SIFORT S.A., tenue au siège social en date du 27 avril 2007, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1 ° Acceptation de la démission de la société UHY FIBETRUST S.à.r.l., avec siège social à 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, comme commissaire aux comptes.

2 ° Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

- FIDUCIAIRE FIBETRUST Sciv., ayant son siège social à 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIFORT S.A.

Signature

Référence de publication: 2007088081/6449/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08239. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Enerneo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.330.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 juin 2007

Est nommé Président permanent du Conseil d'Administration de la société Maître Michaël Dandois, domicilié professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2007088089/2374/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08508. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Weihergewan SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 2-6, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 80.998.

—
EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 2 juillet 2007,

1)

Yves Wagener, avocat et Claudine Erpelding, avocat, établis professionnellement au 101, avenue du Bois, à L-1250 Luxembourg, ont été nommés administrateurs en remplacement de Mathias Irthum et Paul Irthum, avec effet immédiat. Ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs;

2)

Carlo Irthum, employé privé, demeurant au 3A, rue du Moulin à L-7328 Heisdorf, a été nommé administrateur délégué avec pouvoir de représenter seule la société, conformément à l'article 5 des statuts.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007088084/1852/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07082. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

First Design 1 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 121.853.

—
Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 7 décembre 2006
Résolution unique

M^e Michaël Dandois, domicilié professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est nommé administrateur délégué avec les pouvoirs d'engager la Société à hauteur d'un montant maximum de EUR 100.000.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2007088087/2374/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04063. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

ACCOFIN, Société Fiduciaire, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 62.492.

—
EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 26 juin 2007 ont renouvelé le mandat du gérant.

- Manuel Hack, expert-comptable, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

Son mandat prendra fin lors de l'approbation des comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Pour ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE

Signature

Référence de publication: 2007088100/833/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02669. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Agihold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.332.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 9 juillet 2007

Est nommé Président du Conseil d'Administration Monsieur Léo Bahadourian, né le 8 septembre 1966 à Lyon (FR), domicilié au 14, route de la Chataignère, F-69760 Limonest.

Le 16 juillet 2007.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2007088091/2374/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08510. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

RSM Henri Grisius & Associés, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 85.099.

—
EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 26 juin 2007 ont renouvelé le mandat du gérant.

- Henri Grisius, expert-comptable, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

Son mandat prendra fin lors de l'approbation des comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Pour RSM HENRI GRISIUS & ASSOCIES Srl

Signature

Référence de publication: 2007088107/833/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02657. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Sheridan S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 25.659.

—
Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2007, le mandat du Commissaire aux comptes:

Monsieur Jean Reuter, 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Roland Frising, Administrateur
- Monsieur Michel Kohn, Administrateur
- Monsieur Paul Wolff, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.
Pour SHERIDAN S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Agent domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2007088149/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02670. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Gabster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 113.984.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2007

Résolutions

L'assemblée ratifie les cooptations de M. Fabrice Rota et de Mme Raffaella Quarato, décidée par le conseil d'administration lors de ses réunions du 4 octobre 2006 et du 21 mars 2007.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Fabrice Rota, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mmes Raffaella Quarato, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Géraldine Vinciotti, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A. 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2007088109/24/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03905. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Meissen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 73.215.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 2007

1. La reconduction tacite des mandats d'Administrateurs de Messieurs Jean-Robert Bartolini, Pierre Mestdagh et Teodoro Dalavecuras pour la période du 5 avril 2005 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 2007, est ratifiée.

2. La demande faite par le Conseil d'Administration à la société FIN-CONTROLE S.A. d'examiner les comptes annuels arrêtés aux 31 décembre 2005 et 2006, est ratifiée. Par conséquent, le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A. est reconduit de manière tacite pour la période du 5 avril 2005 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 2007.

3. Les mandats d'Administrateurs de:

- Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., avec adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,
- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,
- Monsieur Teodoro Dalavecuras, avocat, demeurant à Via Olmetto, 10, 1-20123 Milan,

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

4. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Certifié sincère et conforme

MEISSEN S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007088165/795/29.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07530. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Kodiac, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.225.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 25 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088139/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 23 juillet 2007, réf. DSO-CG00216. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070097748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Aries Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 84.034.

Résolutions prises par les associés en date du 26 avril 2007

- Les mandats de Monsieur Sergio Dutto, employé privé, résidant au 43, Via Bodina, I-12100 Cuneo, de Monsieur Tommaso Desideri, employé privé, résidant au 12, Via Monserrato, I-12100 Cuneo, Monsieur Mark Hutch, comptable, résidant au 20, Garville avenue, Rathgar, Dublin 6, Irlande et de Monsieur Rory Patrick Williams, expert comptable, résidant au 17, Seven Oaks, Drumcondra, Dublin 9, Irlande, en tant que Gérants, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale des Associés de l'an 2008.

- Le mandat de Monsieur Rory Patrick Williams, expert comptable, résidant au 17, Seven Oaks, Drumcondra, Dublin 9, Irlande, en tant que Président du Conseil de Gérance, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale des Associés de l'an 2008.

Le 26 avril 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour ARIES INVESTMENT S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent Administratif

Signatures

Référence de publication: 2007088703/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08118. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

LEHNKERING Shipping Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5444 Schengen, 3, Seckerbaach.

R.C.S. Luxembourg B 67.246.

Auszug aus dem Protokoll der satzungsgemäßen Generalversammlung, gehalten am 27. Juni 2007

(Die Versammlung erneuert das Mandat der Gesellschaft KPMG AUDIT SARL mit Gesellschaftssitz in der 31, allée Scheffer - L-2520 Luxembourg, in der Funktion als Rechnungskommissars, für einen Zeitraum bis zum Ausgang der nächsten satzungsgemäßen Generalversammlung, zu halten im Jahre 2008.

Beglaubigter Auszug zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2007088140/1134/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03281. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070098042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Ceralux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5619 Mondorf-les-Bains, 45, rue John Gruen.

R.C.S. Luxembourg B 68.666.

Le bilan au ... 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007089052/5361/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10364C. - Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070098462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

ISAR BS Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 120.400,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.756.

In the year two thousand seven, on the eleventh day of June,

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

There appeared:

INVESCO PIT (LUXEMBOURG) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a notarial deed on 23 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2401 of December 23, 2006, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B-121.720. The Company's articles of incorporation having been last amended by a notarial deed on February 6, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 742 of April 28, 2007 (the «Sole Member»),

hereby represented by Mr Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 8 June 2007.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Member requested the undersigned notary to document that it is the sole member of ISAR BS LUX S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on 3 May 2007, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B- 127.756, not yet published and whose articles of association have not been amended since (the «Company»).

The Sole Member, represented as above mentioned, recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the corporate capital by an amount of hundred seven thousand nine hundred euro (EUR 107,900.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to hundred twenty thousand four hundred euro (EUR 120,400.-) and to issue four thousand three hundred and sixteen (4,316) new shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Member resolving on the proposed capital increase, together with an aggregate share premium of twenty-two euro (EUR 22.-).

2 To accept the subscription of the four thousand three hundred and sixteen (4,316) new shares, each with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-), together with an aggregate share premium of twenty two euro (EUR 22.-) by the existing shareholder of the Company, INVESCO PIT (LUXEMBOURG) S.à r.l., and to accept payment in full of the nominal

value of each of such new shares together with an aggregate share premium of twenty two euro (EUR 22,-) by a contribution in cash and to allocate these newly issued shares to INVESCO PIT (LUXEMBOURG) S.à r.l., in consideration for its contribution in cash and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

3 To amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

4 Miscellaneous.

The Sole Member requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to increase the corporate capital by an amount of hundred seven thousand nine hundred euro (EUR 107,900.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to hundred twenty thousand four hundred euro (EUR 120,400.-) and to issue four thousand three hundred and sixteen (4,316) new shares, each with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Member resolving on the proposed capital increase, together with an aggregate share premium of twenty-two euro (EUR 22.-).

Second resolution

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Member, above mentioned, represented by Mr Marc Loesch, above mentioned, by virtue of a proxy given under private seal at Luxembourg, on 8 June 2007,

declares to subscribe to four thousand three hundred and sixteen (4,316) new shares at the par value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share and to entirely pay up in cash each share together with an aggregate share premium of twenty-two euro (EUR 22.-).

The above mentioned subscriber declares that each new share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of hundred seven thousand nine hundred twenty-two euro (EUR 107,922.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Member resolved to amend the first paragraph article 6 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at hundred twenty thousand four hundred euros (EUR 120,400.-) divided into four thousand eight hundred and sixteen (4,816) shares. Each issued share has a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each. In addition to the Company's share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand four hundred euros (EUR 2,400.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze juin,

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

INVESCO PIT (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié le 23 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2401 du 23 décembre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-120.720. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié le 6 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 742 du 28 avril 2007 («l'Associé Unique»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 8 juin 2007.

La dite procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul et unique associé de ISAR BS LUX S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant du 3 mai 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-127.756, non encore publié et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis (la «Société»).

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent sept mille neuf cents euros (EUR 107.900,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent vingt mille quatre cents euros (EUR 120.400,-) et émission de quatre mille trois cents seize (4.316) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de la décision de l'Associé Unique décidant de l'augmentation de capital proposée, avec une prime d'émission globale de vingt-deux euros (EUR 22,-).

2 Acceptation de la souscription de ces quatre mille trois cents seize (4.316) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, avec une prime d'émission globale de vingt-deux euros (EUR 22,-), par l'Associé Unique de la Société, INVESCO PIT (LUXEMBOURG) S.à r.l. et acceptation du paiement intégral de la valeur nominale de chacune de ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces et attribution des ces nouvelles parts sociales à INVESCO PIT (LUXEMBOURG) S.à r.l. en considération de son apport en espèces et reconnaître l'efficacité de l'augmentation capitale.

3 Modification du premier paragraphe de l'article 6 des Statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

4 Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent sept mille neuf cents euros (EUR 107.900,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent vingt mille quatre cents euros (EUR 120.400,-) et émission de quatre mille trois cents seize (4.316) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de la décision de l'Associé Unique décidant de l'augmentation de capital proposée, avec une prime d'émission globale de vingt-deux euros (EUR 22,-).

Deuxième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite, l'Associé Unique, prénommé, représenté par Monsieur Marc Loesch, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 8 juin 2007, déclare souscrire quatre mille trois cents seize (4.316) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par action et déclare libérer entièrement en espèces chaque action avec une prime d'émission globale de vingt-deux euros (EUR 22,-).

Le souscripteur prénommé déclare que chaque action nouvelle a été libérée entièrement en espèces et que la somme de cent sept mille neuf cent vingt-deux euros (EUR 107.922,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique a décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 6 des Statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent vingt mille quatre cents euros (EUR 120.400,-) représenté par quatre mille huit cent seize (4.816) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'actions que la Société a racheté à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Loesch, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, LAC/2007/12758. — Reçu 1.079,22 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007089213/220/156.

(070099567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Leonlux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5619 Mondorf-les-Bains, 45, rue John Gruen.

R.C.S. Luxembourg B 52.742.

Le bilan au ... 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007089044/5362/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10360. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Dianne Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.934.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le quatre juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Dino Giusti, entrepreneur, né à Godega di S. Urbano, le 10 janvier 1950, demeurant à I-31015 Conegliano, Italie, Via Benini, 11/A,

ici représenté par Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 24 mai 2007.

2. Madame Anna Novelli, femme au foyer, née à Cesena, le 26 mars 1949, demeurant à I-31015 Conegliano, Italie, Via Benini, 11/A,

ici représentée par Monsieur Reno Maurizio Tonelli, prénommé,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 24 mai 2007.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les présents statuts, sous la dénomination DIANNE HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le

siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 7.300.000,- (sept millions trois cent mille euros) représenté par 73.000 (soixante-treize mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 4 juillet 2012, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2^{ème} mardi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les 73.000 (soixante-treize mille) actions ont été souscrites comme suit par:

| Souscripteurs | Nombre d'actions | Montant souscrit et libéré en EUR | | Total |
|--|---------------------|--------------------------------------|-------------------------|-------------|
| | | en numéraire | par apport en nature | |
| 1. M. Dino Giusti, prénommé | 54.750 | 10.000,- | 5.465.000,- | 5.475.000,- |
| 2. Mme Anna Novelli, prénommée | 18.250 | 63.000,- | 1.762.000,- | 1.825.000,- |
| Totaux: | 73.000 | 73.000,- | 7.227.000,- | 7.300.000,- |

Toutes les actions ont été intégralement libérées comme suit:

- par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 73.000 (soixante-treize mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant;

- par un apport en nature consistant en:

* 2.520.000 (deux millions cinq cent vingt mille) actions de la société TECNOLOGICA S.p.A., société par actions de droit italien avec siège social à Vazzola (Treviso), Italie, Via Toniolo n.29, inscrite auprès du Registre des Sociétés de Treviso, Italie, sous le numéro 01803230265, soit 90% du capital social, et détenues comme suit:

- Monsieur Dino Giusti: 1.540.000 (un million cinq cent quarante mille) actions représentant 55% du capital social,
- Madame Anna Novelli: 980.000 (neuf cent quatre-vingt mille) actions représentant 35% du capital social.

* 1.960.000 (un million neuf cent soixante mille) actions de la société Gi.Di. MECCANICA S.p.A., société par actions de droit italien avec siège social à Vazzola (Treviso), Italie, Via Toniolo n.29, inscrite auprès du Registre des Sociétés de Treviso, Italie, sous le numéro 01809330267, soit 70% du capital social, et détenues comme suit:

- Monsieur Dino Giusti: 1.260.000 (un million deux cent soixante mille) actions représentant 45% du capital social,
- Madame Anna Novelli: 700.000 (sept cent mille) actions représentant 25% du capital social.

cet apport étant évalué à EUR 7.227.000,- (sept millions deux cent vingt-sept mille euros).

Conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, cette valeur est établie par un rapport émis par HRT REVISION S.à r.l., Réviseur d'entreprises indépendant, L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, daté du 29 juin 2007 dont la conclusion est la suivante:

«Sur base des contrôles effectués, nous n'avons pas de remarque à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins à la partie souscrite en nature des 72.270 actions de valeur nominale EUR 100,- à émettre en contrepartie.»

Ce rapport restera ci-annexé pour être enregistré en même temps que les présentes.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

La libération d'une partie du capital social consistant en l'apport d'au moins 65% (en l'occurrence 90% et 70%) des parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne (Italie), la société requiert expressément, pour cette partie du capital social, l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 4.800,- (quatre mille huit cents euros).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Dino Giusti, entrepreneur, né à Godega di S. Urbano le 10 janvier 1950, demeurant à I-31015 Conegliano, Italie, Via Benini, 11/A,

2. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, né le 24 juillet 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

3. Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena (Forli), Italie, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. M. Tonelli, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2007. Relation GRE/2007/3074. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007089176/231/218.

(070099660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Match Centre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8018 Niederanven,

R.C.S. Luxembourg B 11.836.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089056/712/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08707. - Reçu 50 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

TBU-8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 118.030.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TBU-8 S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007087951/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08858. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.